REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **12 octobre 2018**

Compte rendu affiché le **19 octobre 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **05 octobre 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Myriam MOSTEFAOUI**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN, Nassima KAOUAH à Stéphane GOMEZ, Bernard GENIN à Mustafa USTA, Nawelle CHHIB à Nordine GASMI, Sacha FORCA à Philippe MOINE, Batoul HACHANI à Saïd YAHIAOUI.

Membres absents excusés : **Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres absents : **Morad AGGOUN**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Objet :

18.10.0988
Convention partenariale avec la Métropole de Lyon pour la mise en oeuvre d'un guichet numérique

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 24 OCT. 2018
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 5

RAPPORT DE MADAME LA MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Le développement des services en ligne représente un levier de modernisation considérable du service public. En rendant disponible, sur internet ou sur téléphone portable, des services qui auparavant nécessitaient l'échange de correspondances ou des déplacements, les services en ligne facilitent les démarches des usagers et des citoyens et rendent, souvent, un service plus direct et plus pratique. De plus face à une fracture numérique réelle, de nouveaux moyens pourront être dévolus à un accompagnement de proximité.

La ville de Vaulx-en-Velin a d'ores et déjà mis en place de nombreux services en ligne qui sont très utilisés : demandes d'état-civil, paiement des factures, inscriptions sur les listes électorales, offres d'emploi, médiathèque numérique (avec par exemple 9 451 factures payées sur internet en 2017 en augmentation de 35% par rapport à 2016, ou 3 526 demandes d'actes par internet en 2017 en augmentation de 14% par rapport à 2016...) mais ces services ne font pas l'objet d'une démarche d'ensemble et manquent de visibilité sur le site de la ville.

Dans le même temps, la Métropole de Lyon s'est engagée dans la création d'un guichet numérique métropolitain en partenariat avec les communes de la métropole volontaire. Vaulx-en-Velin a choisi de devenir commune-pilote (aux côtés de Bron, Dardilly, Oullins et Lyon) afin de pouvoir s'appuyer sur la mutualisation des moyens de ces communes et de la Métropole pour améliorer le service rendu aux Vaudais.

Le projet de guichet numérique vise à rassembler au même endroit et de façon transparente pour l'usager l'ensemble des services en ligne proposés par les collectivités locales et les fournisseurs de données d'intérêt général.

Pour la ville de Vaulx-en-Velin c'est l'opportunité de développer un projet ambitieux de plateforme de services, pour rassembler sur ce guichet numérique l'ensemble des services municipaux dématérialisables et les informations sur ceux-ci permettant ainsi à l'usager Vaudais de pouvoir accéder à n'importe quel moment par son « compte citoyen » personnalisé aux services municipaux dont il a besoin, pour lui et pour sa famille.

Le guichet accessible depuis un navigateur internet a été aussi pensé pour que son fonctionnement soit optimisé pour les usagers qui souhaiteront y accéder depuis leur « smartphone » afin qu'il soit dès sa mise en ligne compatible avec la réalité des usages numériques d'aujourd'hui.

Ce guichet est techniquement basé sur deux dispositifs principaux.

Un compte usager/compte citoyen fourni par la métropole dans le cadre de GrandLyon Connect. Ce compte doit permettre d'établir un lien entre la ville et chacun de ses habitants tout en garantissant l'identité de l'usager et la confidentialité des échanges et des informations transmises.

Un outil informatique baptisé Publik qui doit permettre de créer des circuits de traitement des demandes des usagers au sein de la collectivité et qui a vocation à s'interconnecter avec les autres « outils métiers » informatiques utilisés au sein de la collectivité.

En lien avec la Métropole et les autres villes pilotes du projet, il a été retenu une approche par étape de ce guichet afin de capitaliser sur l'expérience acquise lors des premiers déploiements de services.

La première phase dite « test » comportera la mise en ligne de la version « beta » du guichet avec plusieurs téléservices dont notamment le signalement d'anomalies sur l'espace public et la possibilité de candidater aux offres d'emploi de la ville.

A moyen et long terme, il est prévu le déploiement d'une version stabilisé puis l'enrichissement continu des services proposés sur ce guichet tant par la commune de Vaulx-en-Velin que par la métropole ainsi que par d'autres fournisseurs de services d'intérêt général.

La convention qui vous est présentée aujourd'hui permet de définir les règles de réalisation du guichet numérique métropolitain notamment en termes de gouvernance du projet, d'engagement sur le traitement des données des usagers et en terme financier. Elle est nécessaire pour la mise en œuvre de la phase test qui est prévu, sous réserve des votes des assemblées délibérantes des autres collectivités concernées, pour la mi-octobre.

En ce qui concerne la gouvernance, il est à noter que la convention prévoit une gouvernance partenariale basée sur le principe « un partenaire égal une voix ». L'implication particulière de Vaulx-en-Velin, commune pilote sur le projet est reconnue par son statut de membre de droit du comité de pilotage, l'instance décisionnelle.

En ce qui concerne le traitement des données des usagers, celui-ci a été depuis le début du projet pensé pour être en conformité la loi dite « informatique et libertés » ainsi qu'avec le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles du 27 avril 2016 afin de garantir aux utilisateurs le plus haut niveau de protection de leurs données.

En ce qui concerne les aspects financiers, il est à noter que la Métropole a pris jusqu'ici en charge l'intégralité des coûts d'investissement ainsi que l'intégralité des charges d'exploitation du guichet et continuera à le faire jusqu'au 1er janvier 2019 malgré la mise en ligne du guichet en phase test prévue en octobre 2018.

A partir du 1er janvier, la convention propose une participation forfaitaire basée sur des seuils de population. La commune de Vaulx-en-Velin devra s'acquitter d'une contribution de 14 000 € TTC par an pour bénéficier de l'offre de service dite globale (car la ville ne dispose pas actuellement d'un outil de gestion de relation usager indispensable pour faire fonctionner le guichet). Il faut souligner que la convention prévoit une réduction de 50% pour l'année 2019 pour la ville de Vaulx-en-Velin pour prendre en compte l'investissement humain et technique des équipes municipales.

En conséquence, je vous propose :

➢ d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat pour le guichet numérique métropolitain ;

➢ de valider le choix de l'offre de services « globale » tel qu'annexé à la convention. Les crédits figureront au budget 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu la délibération n°2015-0938 du conseil de la Métropole de Lyon adoptant le Pacte de Cohérence Métropolitain ;

Vu la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le Règlement général sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016 ;

Entendu le rapport présenté le 12 octobre 2018 par Madame la Maire

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 35
Votes Pour : 35
Votes Contre :
Abstention :

➢ autorise Madame la Maire à signer la convention de partenariat pour le guichet numérique métropolitain ;

➢ valide le choix de l'offre de services « globale » tel qu'annexé à la convention. Les crédits figureront au budget 2019.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY